

**SEANCE DU 11 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le quatre janvier deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Thomas QUÉRÉ

**Présents :** Mmes AILLET, LIVEBARDON, LE MÉE, DURAND

Mrs QUÉRÉ, DANIEL, BRATTINGA

**Absents :**

**Procurations :**

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine LIVEBARDON

**Date d'affichage :** 04/01/2024

---

**Ordre du jour :**

1. Renouvellement du contrat de l'employé des services techniques – Virgile Milliat
2. Questions diverses
  - CNAS
  - Organisation des élections municipales

*\*\*\*La séance est ouverte à 20h00\*\*\**

---

**1- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'EMPLOYÉ DES SERVICES TECHNIQUES – VIRGILE MILLIAT**

Monsieur Thomas QUÉRÉ rappelle que lors du conseil municipal du 17 novembre 2022 il avait été décidé de renouveler le contrat de Mr Virgile MILLIAT qui complète le temps partiel de Mr Gildas TALHOUARN.

Le renouvellement de ce contrat débutait le 1<sup>er</sup> décembre 2022 comme adjoint technique à 20h par semaine et se termine le 30 novembre 2023.

Monsieur Thomas propose au conseil municipal de renouveler à nouveau le contrat de Mr Virgile MILLIAT.

Une déclaration sans offre a été déposée sur le site « emploi territorial » le 15 décembre dernier sous le numéro V022231201292919001.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** à l'unanimité de renouveler une nouvelle fois le contrat de Virgile MILLIAT dans les conditions suivantes :

- A compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 comme adjoint technique à 20h par semaine, pour un contrat se terminant le 30 novembre 2024. Le contrat passera à 25h pour la période estivale (de mai à septembre), par un avenant.
- Un contrat de travail à durée déterminée sera établi entre la Commune de MELLIONNEC et Mr Virgile MILLIAT, basé sur le dernier contrat.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **CNAS** : adhésion pour 6 agents actuellement : 212 x 6 agents = 1 272 €/an.  
Il faut compter désormais 7 agents soit un total d'environ 1 500 € pour l'année 2024.

### **- Organisation des élections municipales :**

- Commission électorale 12/01/2024 pour stabiliser la liste électorale
- Planning du bureau de vote :
  - Cf. le fichier partagé accessible depuis les news d'Omnispace

*\*\*\* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30. \*\*\**